



Aéroports de Paris

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Docteur Jekill et Mister Hine

FO n'a pas pour habitude de s'attaquer aux personnes, Directeurs ou cadres dirigeants, puisqu'ils ne font qu'appliquer les orientations et décisions du Conseil d'Administration, et de son PDG. Toutefois, certains font preuve d'un tel mépris à l'égard du personnel qu'il convient de dénoncer. Ainsi la réputation de certains cadres dirigeants de IMO, et pas seulement la directrice, « remerciée » par ADP, comme vous en jugerez vous-mêmes.

Risque d'accident et interphone

A différentes reprises, les agents, puis le syndicat, et enfin le CHSCT, ont dénoncé le fait que les Secrétaires de IMO, lorsqu'un visiteur sonne à la porte, sont obligées de dévaler un escalier pour leur ouvrir la porte. Un simple interphone avec un bouton d'ouverture à distance réglerait le problème, les secrétaires pouvant ainsi ouvrir la porte au visiteur après vérification de l'identité du visiteur, comme chacun fait chez soi. Outre les conditions de travail, cela permettrait d'éliminer un risque d'accident de travail qui peut s'avérer grave. Mais M. Jekkil refuse systématiquement, prétendant que les Secrétaires appuieront sur le bouton d'ouverture sans vérifier l'identité ! Un tel mépris du personnel conjugué à une telle irresponsabilité a contraint notre représentante au CHSCT à l'informer qu'en cas d'accident, sa responsabilité pénale sera engagée car il s'agira d'une faute inexcusable de l'employeur. La réponse de Mr Jekkil fut, en substance : « le rôle des secrétaires est d'aller chercher les visiteurs, elles n'ont que 10 mètres à faire... ». Il faudrait donc attendre qu'une secrétaire fasse une chute pour mettre en place une ouverture de porte à distance !

Mais ce personnage ne sévit pas seulement en méprisant et en mettant en danger les agents.

Prime de technicité bloquée

Lors d'une réunion entre FO et la hiérarchie IMO, FO a une nouvelle fois évoqué la question de l'assermentation des coordonnateurs dont l'une des missions est de signer des constats en cas de problèmes sur l'immobilier, (dégradations, effractions, etc.)

Les agents revendiquent à juste titre le versement de la prime de technicité prévue à cet effet. Le Directeur P.I a reconnu le bien fondé de la revendication, car les constats sont des documents officiels qui nécessitent l'assermentation en cas de litige. Mais son bras droit*, Mr Jekkil, s'y est opposé, au grand dam de FO, expliquant que l'assermentation n'était plus à la mode, la capacité d'ADP à mettre des contraventions étant mise en cause par le statut de S.A.

Soit Mr Jekkil ne connaît même pas le travail de ses agents, qui n'ont jamais mis « d'amende », et c'est grave, soit pire : il a mis un veto contre une décision positive du directeur à la demande du syndicat. Sinon, pourquoi les agents n'ont-ils pas la prime, et pourquoi la Secrétaire continue à dévaler l'escalier pour chaque visiteur ?

Si Mr Jekkil ne répond pas, demandez à Monsieur Hine.

Orly, le 07/12/06

*L'organigramme de IMO est incohérent, les catégories IV sont placés sous les cadres B...

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044

Courriels : roissy.foadp@free.fr

Intranet : fory@adp.fr

site internet : <http://foadp.free.fr>

fo.adp@free.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

orly.foadp@free.fr

fool@adp.fr